**Dispositions relatives à l’exercice d’une activité professionnelle des conjoints dépendants des personnels détachés**

En qualité de professeur détaché au Chili, vous bénéficierez pour toute la durée de votre mission d'un passeport de service, sur lequel sera apposé un visa officiel délivré par le Ministère des Relations Extérieurs Chilien, lequel vous remettra également une « Tarjeta de Identificación Oficial » (RUT bleu).

Votre conjoint et vos enfants vous seront rattachés, comme « dependientes » (dépendants).

À ce titre, et conformément à la réglementation locale en vigueur, votre conjoint ne pourra exercer aucune activité professionnelle sur le territoire chilien, à moins qu’il ne soit lui-même détaché.

Ces dispositions sont valables dès l’acceptation du poste et pendant tout la durée du contrat.

Vu et pris connaissance,

NOM :

Prénom :

A : ..................................... Le : ….../……./.......

Signature du candidat :